

Les préoccupations de la société civile et les ambiguïtés du gouvernement sur la gestion de la migration des Maliens :

La migration en général et l'immigration sont des éléments très importants dans l'évolution de la société malienne dans toutes ses dimensions. Des divers peuplements des espaces aux liens de mariage et les déplacements des personnes ont élargis les familles dépassant géographiquement les limites du territoire national. Ainsi nous en sommes à plus de 4 millions de Maliens à l'extérieur installés un peu partout sur les 5 continents ; avec une grande majorité dans la sous région ouest-africaine et particulièrement en Cote d'Ivoire et au Congo- Brazaville.

Les Autorités Maliennes en tenant compte de cette importance numérique ont créé le Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine dans le sens de promouvoir leurs apports financiers pour le développement du pays qui dépasse largement l'aide publique des pays du Nord.

Pour la sauvegarde des intérêts des compatriotes installés ailleurs, les autorités ont signé des conventions d'établissement avec des pays qui reçoivent habituellement des Maliens en transit ou pour un séjour très souvent suivi d'installation. Comme exemple de pays nous avons le Cameroun, l'Algérie, la Libye et d'autres hors du continent africain.

Les crises socio politiques et économiques survenues ces 15 dernières années dans les pays d'accueil d'Afrique (Angola- Congo- Nigéria- Libéria- cote d'ivoire- guinée Bissau) et les nombreux changements de politiques sur l'immigration dans les pays d'Europe ont entraîné le retour forcé de milliers de nos compatriotes qui se retrouvent dans les lendemains incertains après avoir passé de longues années hors du pays d'origine. Les pays frères d'Afrique parlent d'une unité Africaine et refoulent quand même les migrants venant de pays voisins tandis que les pays d'accueil Schengen passent rapidement d'une politique d'intégration à des mesures répressives contre les immigrés sur leurs territoire, en adoptant aussi des restrictions sur la libre circulation des personnes surtout venant des pays pauvres ou sous développés, c'est-à-dire les pays émetteurs de flux migratoires.

C'est dans ces douloureuses circonstances de retour forcé des immigrés maliens ; commerçants et travailleurs établis dans d'autres pays que l'association malienne des expulsés à vu le jour en 1996 pour la restitution des biens laissés, la dénonciation des violations de droits fondamentaux et le soutien d'urgence aux personnes arrivant involontairement dans le pays d'origine.

Ces personnes témoignent des pratiques inhumaines et dégradantes dans les interpellations, les détentions et les mises à l'embarquement pour l'expulsion ou le refoulement. Les migrants raflés dans les foyers et acheminés aux frontières terrestres se retrouvent dans une descente du parcours migratoire en cascade en violations de toutes les conventions internationales de protection de l'individu; sans que nos gouvernants ne disent un mot sur les arrivées massives et les reconduites quotidiennes en cours.

Ces dernières années à la suite des politiques de contrôle et de gestion des flux migratoires ; les pays d'accueil en sont à la proposition de signature d'accords qui vont normaliser les expulsions sous les conditionnalités d'offre de financements pour des programmes de co-développement, un certain nombre de visas d'entrée, l'accès chiffré à une liste de métiers pour les ressortissants déjà établis dits clandestins et leurs régularisation administrative sur le sol d'accueil.

Dès la création de l'AME le 6 octobre 1996 nous avons jeté les bases de synergies d'actions avec d'autres organisations du soutien et la défense des droits de l'homme au Mali comme à l'extérieur pour renforcer la dynamique de la lutte contre les effets dramatiques du retour forcé.

Dans le contexte de la redynamisation de notre association en 2006, nous bénéficions de la mise en réseaux avec des organisations sérieuses qui agissent dans la solidarité internationale auprès des migrants pour sensibiliser les pouvoirs publiques et les populations sur les conséquences des mesures prises contre les migrants, faire ensemble des propositions concrètes et des fortes recommandations qui vont dans le sens d'une prise en compte réel de la protection des droits des personnes hors de leur pays d'origine. Car il était important et nécessaire pour nous de faire

entendre nos préoccupations et ceux de nos compatriotes établis à l'extérieur et qui participent au développement du pays natal.

Pour cela nous organisons chaque année des journées ouvertes en collaboration avec les partenaires du soutien pour analyser les politiques à l'œuvre, donner la parole aux personnes et ainsi relevé les débats sur les pratiques en cours dans la gestion de l'immigration ici et làbas.

Car il est indéniable que si un travailleur immigré sans papiers ne trouve pas de solution à son « irrégularité administrative » il aura fatalement le destin d'être expulsé parmi au soir. Dans cette analyse nous avons tissé des liens très forts en terme réseautage avec ceux qui les soutiennent mais également que nous trouvions tous les moyens de mettre la pression sur les gouvernants.

Dans nos activités de sensibilisation des populations et du plaidoyer vers les autorités nous sommes montés au créneau à chaque fois que nos appréhensions se nourrissent des réalités quotidiennes dans l'accueil, l'accompagnement et la défense des expulsés et refoulés au Mali.

Dès lors que nous avons eu écho des négociations (toujours en cours) sur l'accord proposé par La France à notre pays pour une gestion dite concertée des flux migratoires ; l'AME et son collectif de soutien n'a eu cesse de dénoncer non seulement l'opacité des termes en discussions mais plus encore les conséquences qui seront dramatiques pour les milliers de nos frères et sœurs « sans papier » et surtout la réadmission de non nationaux. Ce qui mettrait le Mali carrément dans la position de « poubelle » pour recevoir tous ceux que l'autre ne veut plus ; légalement et conditionné par un accès limité aux « faveurs chiffrés » de visas et de métiers qui ne tiennent pas compte des preuves d'intégration ou de régularisation des personnes établis et travaillant surplace.

Nos actions ont été mises en ouvre par des déclarations souvent conjointe avec la Cimade, des manifestations avec les collectifs de soutien ici et làbas, des visites et interpellations aux personnes qui sont dans le Comité Franco- Malien sur l'immigration. Les organisations de la société civile au Mali nous ont écouté et suivi dans cette lutte pour dénoncer tous ensemble ce qui va être un bouleversement fondamental pour de nombreux maliens et leurs famille dont ils portent l'espoir.

Dans la conduite politique de ces activités de dénonciation de l'accord ; nous avons été conviés à des séances de travail auprès de la Commission Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale du Mali pour partager nos appréhensions avec nos députés en Mai 2008. Après des tractations qui n'aboutissaient pas l'AME a décidé de faire le Sit-In du 10 juin 2008 qui a été malheureusement réprimé par plus de 200 policiers devant les députés qui n'ont pas eu le courage de réagir comme convenu entre nous.

Cela a tout de même été capitalisé par l'interpellation en séance publique du Ministre en charge de la question et la remise des questions écrites sur les conditions de délivrance des laissez passer et de la prise en compte des maliens expulsés et refoulés arrivés au Mali et leur insertion en local.

Il est aussi important de souligner l'invitation de la Commission Inter Parlementaire UEMOA faite à l'AME pour participer à la 4^{ème} session interparlementaire sur les migrations enjuin 2008 à Bamako.

En prélude à la venue de Stéphanini en janvier 2009 nous avons mis l'accent sur la mobilisation des masses pour démontrer notre capacité de fédérer plusieurs acteurs de la société civile Malienne sur la question de nos migrants mais plus encore pour la démonstration du rejet de cet accord par les populations. Ainsi forcer nos autorités à donner une réponse claire en phase avec l'avis et les préoccupations des Maliens de l'intérieur et de la Diaspora.

A ce jour l'accord n'est toujours pas signé et sans baisser la garde sur la vigilance et les analyses des effets qui peuvent contourner le choix des populations, nous pouvons dire que pour une fois nos gouvernants tiennent bon. Mais jusqu'à quand en sachant toutes les pressions exercées sur eux afin d'adopter « l'accord de la honte » qui s'appliquera alors contre la dignité humaine.

Tous ces résultats sont la marque des synergies d'actions et de renforcement des plaidoyer que nous déployons depuis un certain temps pour donner la visibilité sur la vie après l'expulsion et les

conséquences des choix politiques de nos gouvernants sur la gestion des flux migratoires et plus globalement sur les redéfinitions de nos rapports entre société civile et autorités publiques.

Comme il est dit dans le Manifeste des ponts pas des murs : ***Nous ne devons plus laisser la question des migrations aux seules mains des Etats, surtout des Etats du Nord, dans un contexte où la crise économique et financière menace d'augmenter encore la pauvreté et risque de renforcer la xénophobie et les violences dans les pays d'accueil et de transit des migrant(e)s.***

Ce sont les libertés individuelles et collectives de chacun d'entre nous qui sont menacées quand on restreint les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des étrangers.

Ensemble luttons pour le bon droit et la bonne justice égale pour tous, je vous remercie.

Alassane Dicko

+223 66 78 21 11

oussoumediarra@yahoo.fr